



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 164 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question intitulée «Gestion des ressources humaines» à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la structure des postes au Secrétariat ces 10 dernières années et la politique de gestion prospective des ressources humaines qu'il est envisagé d'appliquer à court terme et à moyen terme en vue d'apporter du sang neuf à l'Organisation, ainsi que sur l'incidence que cette politique devrait avoir sur l'évolution future de la structure des postes (A/53/955);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'engagement et à l'emploi de consultants (A/54/164);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur les modifications du Règlement du personnel (A/54/272);
 - d) Rapport du Secrétaire général contenant le texte du Statut du personnel ne faisant pas, dans son langage, de différence entre les sexes (A/54/276);
 - e) Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/54/279 et Corr.1);
 - f) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/450);

g) Rapport du Secrétaire général sur les consultants et vacataires engagés par l'Organisation des Nations Unies en 1998 (A/C.5/54/4);

h) Rapport du Secrétaire général sur la liste du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/54/L.3);

i) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Comité des commissaires aux comptes sur son rapport relatif à l'engagement et à l'emploi de consultants au Secrétariat (A/54/165);

j) Note du Secrétaire général contenant un recueil exhaustif de toutes les instructions administratives relatives à la délégation de pouvoir (A/54/257);

k) Note du Secrétaire général sur le concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs des membres du personnel appartenant à d'autres catégories (A/C.5/54/2);

l) Note du Secrétaire général sur les projets de modalités d'application des principes relatifs aux politiques et pratiques en matière de personnel (A/C.5/54/21).

1. La Cinquième Commission a examiné ce point à ses 39e, 40e et 48e séances, les 9 et 30 novembre et le 17 décembre 1999. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/54/SR.39, 40 et 48).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/54/L.24

2. À la 48e séance, le 17 décembre, le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de décision intitulé «Gestion des ressources humaines» (A/C.5/54/L.24).

3. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/54/L.24 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

4. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des Philippines a fait une déclaration pour expliquer la position de son pays (voir A/C.5/54/SR.48).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée générale :

a) Approuve les modifications du Statut du personnel proposées dans le rapport du Secrétaire général¹;

¹ A/54/276, annexe.

- b) Prend note des modifications du Règlement du personnel décrites dans le rapport du Secrétaire général²;
 - c) Décide de poursuivre l'examen de la question intitulée «Gestion des ressources humaines» à titre prioritaire, à la reprise de sa cinquante-quatrième session.
-

² A/54/272, annexe.